

210C0060
FR0000065971-FS0042

14 janvier 2010

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GRAINES VOLTZ

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 janvier 2010, la société de droit néerlandais Florensis Hamer Bloemzaden¹ (Florensis) (Langeweg 79, Hendrik Ido Ambach, P.o. Box 32-3330 AA Zwijndrecht, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 12 janvier 2010, par suite d'une acquisition d'actions GRAINES VOLTZ hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ et détenir individuellement 133 174 actions GRAINES VOLTZ représentant autant de droits de vote, soit 9,72% du capital et 6,59% des droits de vote de cette société².

Le concert³ composé de M. Serge Voltz, des sociétés Florensis et Ball Horticultural Company⁴ (BHC) et des salariés⁵ de la société GRAINES VOLTZ n'a franchi aucun seuil et détient, au 12 janvier 2010, 1 164 104 actions GRAINES VOLTZ représentant 1 815 913 droits de vote, soit 84,97% du capital et 89,82% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Serge Voltz	564 901	41,23	1 129 802	55,88
Salariés	393 523	28,72	480 431	23,76
BHC	72 506	5,29	72 506	3,59
Florensis	133 174	9,72	133 174	6,59
Total concert	1 164 104	84,97	1 815 913	89,82

¹ Contrôlée par la société Hamer Houdstermaatschappij B.V.

² Sur la base d'un capital composé de 1 370 000 actions représentant 2 021 809 droits de vote.

³ Cf. notamment D&I 209C1527 du 21 décembre 2009.

⁴ Société de droit américain contrôlée par Madame Anna Ball.

⁵ A savoir, Alain Massonnet, Anita Mangold, Catherine Graff, Christian Voltz, Marie-Françoise Mons, Michel Leger, Olivier Lebeault, Rachel Beysang, Rémi Laurent et René et Evelyne Richert, Christelle Vivicorsi, Christophe Duvey, Christophe Guillemain, Farida Khireddine, François Kress, Germain Risch, Jean-Claude Chapelle, Jean-François Darras, Jean-Luc Paulet, Jean-Noël Graf, Jérôme Gaide, Laurent Cabassut, Laurent Munda, Linda Guidi, Nicolas Bernuau, Pascal Chretien, Philippe Massonneau, Philippe Plard, Philippe Polle, Thierry Mamola, Yann de Lamotte.